

Département de la Haute-Marne

Commune de SEMOUTIERS-MONTSAON

---

***AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR  
L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION  
DÉDIÉE AU STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES  
ET DE DÉCHETS D'AMIANTE LIÉS A DES  
MATÉRIAUX INERTES  
DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ  
EUROGRANULATS***

---

***CONCLUSIONS ET AVIS***

Autoriser Eurogranulats à exploiter une installation dédiée au stockage de déchets inertes et  
d'amiante liés à des matériaux inertes

N° E22000006/51 - Jean-Jacques RENAUD – Commissaire-enquêteur

# COMMUNE DE SEMOUTIERS-MONTSAON

## ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ  
"EUROGRANULATS" POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DÉDIÉE AU  
STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES ET DE DÉCHETS D'AMIANTE LIÉS À DES  
MATÉRIAUX INERTES

### 1. CONCLUSIONS ET AVIS

#### 1.1 Rappel de l'objet de l'enquête

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux dédiée au stockage de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes sur la commune de Semoutiers-Montsaon sur le modèle du site actuellement en service à Chaumont dont la fermeture est programmée pour 2022. La société Eurogranulats qui présente cette demande est exploitante du site de Chaumont et propriétaire du futur site de Semoutiers.

L'emplacement est le site d'une ancienne carrière de calcaire situé à l'Est de la commune, carrière à l'abandon depuis de nombreuses années mais dont l'emplacement réunit des points positifs comme sa desserte automobile, son éloignement des habitations et sa proximité d'une carrière de calcaire en exploitation.

Après aménagement conforme à la réglementation les déchets stockés seront de deux natures :

- Des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes du type "matériaux de construction" (toiture, bardage, tuyaux, conduits, ventilation , ...)
- Des déchets d'agrégats d'enrobés bitumineux amiantés du type "matériaux routiers"

Ces matériaux seront conditionnés de trois façons :

- En big bag (1 tonne maxi) fermés
- Sur palette, emballés par un film plastique
- En GRV (Grand Récipient Vrac) et Body-bennes (15 tonnes maxi)

Tous ces contenants seront mis en place dans la carrière aménagée pour les recevoir.

A la fin de l'exploitation une couverture finale sera réalisée en couches successives de bas en haut : couche anti-érosion de 1 m,, couche d'étanchéité, couche de drainage des eaux de

ruissellement, couche de terre de revêtement de 1m d'épaisseur et un engazonnement en prairie sèche.

Le dossier de demande comprend une étude d'impact qui devra être mise à jour à la fin de l'exploitation et toutes les dispositions prévues pour répondre aux obligations légales.

## 1.2 Motivation de l'avis

Le dossier mis à l'enquête, réalisé par OTE ingénierie d'Illkirch ( 67) permet à tous ceux qui sont à l'écoute d'aménagements de leur cadre de vie, de leur propriété ou de l'évolution dans le temps de leur commune de trouver des explications claires et simples dans les documents.

Pour les spécialistes la demande d'autorisation environnementale est complète dans tous les domaines inhérents à une opération de cette nature.

La société demanderesse exploite une plate-forme de stockage de même nature à Chaumont où tout se passe bien à la satisfaction des habitants et des services.

La réglementation a quelque peu changée et le dossier présenté prend en compte ces nouvelles obligations.

Les communes intéressées par la réglementation, même si je n'ai pas reçu les délibérations des Conseils Municipaux, sont toutes favorables.

La MRAe, lors de son avis, a signifié des recommandations prises en compte par Eurogranulats dans son mémoire en réponse.

La Région Grand-Est est plutôt favorable à une extension de la zone de chalandise, initialement constituée par le département de la Haute-Marne et des départements limitrophes pour diverses raisons dont la pénurie de sites d'accueil des déchets d'amiante lié et des besoins allant en grandissant.

## 1.3 Avis du commissaire-enquêteur

La société Eurogranulats a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement et la mise en service d'un site de stockage de déchets inertes et de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes sur la commune de Semoutiers-Montsaon

La décision n° E22000006/51 en date du 4 février 2022, du vice-président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, m'a désigné en qualité de Commissaire-enquêteur

Après une étude attentive du dossier

Considérant que l'enquête s'est déroulé dans de bonnes conditions

Regrettant la non implication du public et le manque d'observations

Considérant l'avis de la MRAe et les réponses du pétitionnaire

Considérant le rapport de synthèse et les réponses du maître d'ouvrage

Considérant les avis favorables des communes intéressées

J'émet

**UN AVIS FAVORABLE**

à l'aménagement du site de Semoutiers-Montsaon et son ouverture dans le cadre  
d'une demande d'autorisation environnementale

Fait à Harréville-les-Chanteurs le 03 avril 2022



Jean-Jacques RENAUD  
Commissaire-enquêteur